



GRUPE DE TRAVAIL: Dispositions générales

RAPPORT

28.09.2017

CONVENORS	Nathalie Delestienne (BUEK) & Serge Gumienny (Nike)
SECRÉTAIRE	Jonathan Friedman (AGD&A)
PRÉSENTS	<p>Anne-Lise Ntahobaribikira, Finances Annemie Peeters, Autorité portuaire d'Anvers Anne-Sophie Dandois, Région Bruxelles Dimitri Serafimoff, CEB (Portmade) Emilie Durant, Région Bruxelles – Autorisations Filip Audenaert, AGORIA (Volvo) Jan Van Wesemael, Voka (Alfaport) Jo Vandewalle, AGORIA (C4T) Johan Geerts, CRSNP (SA Intris) Jonathan Friedman, Operations Administration centrale Kim Van de Perre, ASV/NAVES (MSC) Olivier Schoenmaeckers, VEA-CEB Paul Peeters, VEA-CEB (Remant) Peter Verlinden, CEB (SA RHENUS CUSTOMS) Silvie Hutsebaut, Communication & Marketing Véronique Feldberg, Essenscia (Firmenich) Dorothy Cardoen, AGD&A Veerle Jackers, Operations Steve Mees, P&O Werner Rens, Marketing & Facilitation</p>
EXCUSÉS	<p>Abram Op de Beeck, Essenscia (BASF) Diederik Bogaerts, ICC (KPMG) Ellen Gielen, Voka – Chambre de Commerce Limbourg (Graco) Gert Verboven, Région Hasselt Inge Martens, Législation douanière Johan Peeters, CEB (Herfurth) Karen Wittock, VEA-CEB (Remant) Koen De Ceuster, Voka – Chambre de Commerce Limbourg (SBDINC) Luc Lammertyn, Fedustria (Sioen) Marc Staal, Voka – Chambre de Commerce Limbourg (Scania) Pieter Haesaert, ICC (Customs4trade) Rik Uyttersprot, Fevia (Unilever Belgium) Rudi Lodewijks, Région Hasselt Valérie Lesceu, Opérations Administration centrale Yannick Morisse, Voka Flandre orientale (DSV Belgium) Yves Melin, ICC (Steptoe & Johnson) Serge Gumienny, Nike Sophany Ramaen, AGD&A</p>

Point 1 à l'ordre du jour : Se renseigner auprès de Werner sur l'état de la situation concernant la circulaire sur l'acte de cautionnement plus

Le 27.06.2017, le Comité de pilotage a décidé qu'une communication supplémentaire aux institutions financières n'était pas nécessaire. Des informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site Web de l'AGD&A en suivant le lien : https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/repr%c3%a9sentant-en-douane/acte-de-cautionnement-plus

En général, il y a peu d'évolution dans l'utilisation de l'acte de cautionnement plus. Les opérateurs intéressés s'en sont déjà acquittés.

Point 2 à l'ordre du jour : État de la situation concernant les formations douanières reconnues

Olivier Schoenmaeckers, président du groupe de projet Compétence professionnelle fait rapport sur les activités du groupe de projet: Cela concerne purement et simplement les représentants en douane et les entreprises AEO. Il est de la responsabilité des entreprises de veiller au respect de la compétence professionnelle. C'est également le cas aux Pays-Bas. Cela signifie que l'AR actuel devrait être adapté, stipulant que 2/5 doit satisfaire à la compétence professionnelle.

La certification n'intéresserait pas l'administration. Il a été convenu que l'AGD&A élaborerait des directives basées sur l'« European Competency Framework », décrivant la compétence professionnelle/les critères minimum. Les jalons sont déjà posés. Un contrôle de l'AGD&A en matière de compétence professionnelle devrait se faire lors d'un audit AEO ou lors de problèmes, afin de vérifier si les

personnes présentes sur le lieu de travail, disposent de la compétence professionnelle (vérifier les diplômes, etc.). Les rapports peuvent être consultés sur le site Web du Forum national en suivant le lien :

<http://nafora.be/fr/system/files/20170901%20PV%20group%20projet%20Comp%C3%A9tence%20professionnelle.pdf>

Werner Rens communique qu'au Comité stratégique du 26 septembre (réunion avec les CEO de grandes entreprises et une partie du management de l'AGD&A), il a été décidé que l'AGD&A procéderait bel et bien à une accréditation.

Un des sujets de la réunion traitait des custom competence centers. La formation en est un des paramètres. La demande d'accréditation à partir de l'administration était importante en provenance des non-prestataires de services. La Douane va dès lors engager des ressources en vue d'accréditer des formations. Le groupe de projet Compétence professionnelle poursuivra le suivi de ce dossier.

Remarque de Veerle Jackers :

Au sein de la DG TAXUD, on examine les qualifications professionnelles de manière parallèle. On a reçu le premier projet d'output. Au niveau de l'UE, cela se fait au sein du réseau AEO.

Le rapportage des résultats de ce groupe de travail DG TAXUD se fera également au sein du groupe de travail Dispositions générales.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Rapportage sur les avancées du groupe de projet	Werner Rens, Steve Mees, Olivier Schoenmaeckers	17.01.2017 :
Signaler les développements pertinents au niveau de l'UE au groupe de projet, fournir un état d'avancement lors de la prochaine réunion	Veerle Jackers	17.01.2017 :

Point 3 à l'ordre du jour : Fournir un état de la situation concernant les stages

Werner : Les stages en entreprise auront lieu. Des réunions ont eu lieu avec un certain nombre d'entreprises et un cadre général sera finalisé. En première instance, le stage sert à se familiariser, l'intention est par conséquent de ne pas faire une formation complète. Les stages seront dès lors de courte durée (2 semaines). Il sera possible d'effectuer des stages au sein des départements « Marketing & Facilitation », « Finance » et « Operations ». Il existe 2 possibilités de cycles de stage : Le premier est un système de rotation par lequel on travaille 1 à 2 jours dans différents services. La deuxième option est prévue en fonction de l'intérêt pour un aspect spécifique, par lequel le stage a lieu pendant 1 à 2 semaines au sein d'un service spécifique. Du point de vue de l'administration, l'intention est de se rendre compte de la situation de travail au sein de ces entreprises, afin d'obtenir une prestation de services plus efficace.

Le timing :

Le canevas devrait être terminé dans peu de temps. Quatre entreprises participent au projet pilote, dont trois seront lancés cette année et un en janvier 2018. À partir du mois de mars, les résultats seront soumis au groupe. Si le projet pilote donne de bons résultats, le système sera élargi à d'autres entreprises. Pour l'instant, cet élargissement reste limité aux entreprises AEO. Une quarantaine d'entreprises étaient intéressées, parmi lesquelles également des francophones. Des 4 entreprises du projet pilote, 2 sont francophones et 2 sont néerlandophones. Dans la composition des entreprises pilotes, Marketing et Facilitation examine également les activités primaires, recherchant un mélange de prestataires de services et de non-prestataires de services. Le stage en lui-même est discuté individuellement en convention de stage (régi par le principe de confidentialité). Steve Mees est responsable de l'élaboration d'une convention type.

Steve dispose des travaux préparatoires à la convention de stage utilisée pour des entreprises qui souhaitent se lancer dans le stage d'immersion. On y trouve concrètement : Qui intègre quelle place, le tuteur de stage, les obligations, le fait de prévenir d'une absence, etc. La position en matière de droit du travail reste la responsabilité de l'employeur (sécurité sociale etc. ne change donc pas). Le SPF Finances souscrit cependant à une assurance complémentaire en matière d'accidents de travail afin de satisfaire à la réglementation légale. Toutes les informations partagées lors d'un stage restent la propriété du SPF Finances. La partie physique de la documentation doit recevoir l'accord du comité de gestion.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Terminer le canevas	Werner Rens	14.11.2017
Terminer la convention type	Steve Mees	14.11.2017

Point 4 à l'ordre du jour : Portfolio AEO

Silvie commente le portfolio AEO. Le feed-back a été reçu et traité, la présentation est soumise au service législation. Le but du portfolio AEO est de l'utiliser comme matière de soutien du produit pour attirer des clients, donc de présenter les avantages liés à AEO, mais également pour présenter le type d'avantages pouvant être obtenus en répondant à quelques critères. Les avantages directs viennent en premier lieu et ensuite les avantages indirects. Du point de vue graphique, tout est adapté à la nouvelle charte graphique du SPF. Concrètement, il sera utilisé par les coordinateurs clients, également dans les bourses, comme Transport et Logistics.

Q : Où en est-on avec EIDR ?

R : Ce point est repris dans la présentation.

La présentation reprend la question de la «garantie». La présentation redonne la situation du CDU, accompagné d'une note reprenant l'état réel de la situation dans le cadre de la transparence.

Jan : On attend le résultat de l'art. 84, la Douane souhaite appliquer provisoirement la circulaire de 2010, par laquelle on applique la réduction pour AEO. Vu que cela est clair, aucune nouvelle dia ne doit être ajoutée au portfolio AEO.

Point 5 à l'ordre du jour : État de la situation de la LGDA

Jonathan communique l'état d'avancement tel que Karine Thumas l'a mis sur le mail.

Le groupe de travail se réunit ponctuellement pour examiner la LGDA article par article. Il est également fait appel à l'expertise d'autres services de l'Administration centrale et des services extérieurs.

On a déjà pris contact avec les collègues luxembourgeois pour organiser une nouvelle concertation sur les articles examinés. Ils ont également déjà repris un certain nombre d'articles à leur compte. La prochaine concertation avec eux est prévue à la fin octobre, début novembre.

Dans le premier trimestre de 2018, une grande session de brainstorming est prévue entre l'administration et des représentants du privé. De plus amples informations en la matière suivront.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Évolution des rapports LGDA	Karine Thumas	18.01.2017
Informers les membres de la réunion des données pratiques de la réunion Q1 relative aux adaptations à la LGDA	Karine Thumas	18.01.2017

Point 6 à l'ordre du jour : État d'avancement de l'article 84 CDU DA

Kristof Hertogen fournit un état de la situation :

Une réunion avec la Commission parmi 7 États membres a eu lieu le 21 septembre. Le but de la réunion était d'élaborer un projet. Cela est jusqu'à présent toujours resté une voie sans issue. Grâce au consensus de ces 7 États membres, il existe un texte de base, mais il subsiste un obstacle sérieux, à savoir, l'élaboration du volet financier.

La situation pourrait rester la même, mais avec la possibilité pour les États membres, de tenir compte de la dette effective qui pourrait naître. De cette manière, on peut calculer des garanties plus réalistes. Dans la suite du déroulement, la Commission proposera un nouveau projet à toute l'assemblée, par lequel elle tentera également d'obtenir un consensus. L'adaptation au niveau des DA durera au moins 9 mois après l'obtention du consensus. La prochaine réunion aura lieu le 9 novembre. Si un consensus a été obtenu, la procédure pourra reprendre son cours.

La Commission ne veut pas toucher aux pourcentages, ceux-ci resteront par conséquent de 100, 50, 30 et 0. La pratique restera la même, jusqu'à ce qu'il y ait plus de clarté. La manière de calculer la garantie reste la même que celle qui précédait l'entrée en vigueur du CDU.

Q : Lorsqu'on parle de certains pourcentages, cela concerne-t-il alors toute la ligne de garantie ?

R : Selon l'annexe du règlement d'exécution, cela devrait être le cas, mais dans la pratique, ce n'est pas faisable. Certaines procédures doivent être prises dans 1 - garantie globale, mais incorporer toutes les procédures sous 1 n'est pas possible. Actuellement, PLDA n'est pas assez flexible pour ce faire (Finance et Automatisation sont concernés en la matière).

Actuellement, l'automatisation est planifiée pour après 2020. En attendant, on utilisera les moyens nationaux pour assurer le suivi des garanties de la meilleure manière possible. Finance se réunira avec le Contentieux et Automatisation afin d'examiner la meilleure manière d'aborder le problème.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Convoquer une assemblée Finance, Contentieux & Automatisation	Nathalie Delestienne	14.11.2017

Point 7 à l'ordre du jour : Divers

Q : Y a-t-il une concertation entre les régions wallonne, bruxelloise et flamande en matière d'audits ? Dans toutes les régions, il semble y avoir une disparité, même au sein de la même entreprise.

Werner : Il s'agit en l'espèce, d'une responsabilité de « Operations » et cela constitue actuellement un important point d'action.

Veerle le confirme. Le nombre limité de dossiers du côté francophone constitue un défi en la matière, car il est difficile d'acquérir de l'expérience. En cas de problèmes ou de plaintes concrètes, tout peut être transmis au staco, de manière à pouvoir être soumis au service central.

Silvie fait savoir qu'au niveau de marketing, on travaille actuellement à des produits comme le portfolio afin de garantir l'uniformité.

La méthode pour créer l'uniformité est destinée à faire usage du nouveau sharepoint pour diffuser les informations de manière uniforme vers les régions.

Il y a cependant une difficulté supplémentaire : les différentes visions des directeurs de centres régionaux, qui ont reçu plus de compétences dans ce cadre.

Différents projets sont en cours au sein d'Operations visant à harmoniser les processus et le traitement des données. Exemple : KIS-SIC, qui sera utilisé pour tous les formulaires de demande. La présentation en la matière est déjà donnée dans le groupe de travail Régimes particuliers. En voici le lien :

http://www.naforna.be/fr/system/files/2017%2009%2029%20Annexe%20pr%C3%A9sentation%20CDMS_KIS-SIC.pdf

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 17 janvier à 10 heures.